



## APPEL À CANDIDATURES

# Bourses pour un cours de langue allemande en Allemagne

### DESCRIPTIF ET BÉNÉFICIAIRES

**1**

Ces bourses sont destinées aux étudiants de licence (licence 2 validée ou équivalent, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse), de master et aux doctorants de toutes disciplines qui souhaitent suivre en Allemagne l'un des cours de langue allemande (générale ou spécialisée) et de civilisation, organisés par les établissements d'enseignement supérieur allemands publics ou reconnus par l'Etat et les instituts de langue qui y sont associés.

Les établissements participant à ce programme et les cours qu'ils proposent, peuvent être consultés via un moteur de recherche sur le site du DAAD à l'adresse suivante : <http://www.daad.de/hsk-kursliste>

Les candidats sélectionnés sont inscrits par le DAAD auprès de l'université choisie en fonction des places disponibles. Les cours sont dispensés en langue allemande.

Une commission de sélection se réunit chaque année pour examiner les candidatures. Les principaux critères de sélection sont les résultats scolaires et universitaires ainsi que la motivation des candidats indiquant, de manière convaincante, la nécessité de suivre un cours de langue en Allemagne au regard de leur projet d'études ou de recherche et en rapport avec la discipline étudiée.

### DURÉE DU COURS

**2**

18 jours de cours minimum (5 jours de cours par semaine en moyenne – jours de voyage AR non inclus, 25 heures minimum de cours par semaine), entre juin et septembre 2025 en règle générale.

Aucune prolongation n'est possible.

### MONTANT DE LA BOURSE

**3**

Attribution forfaitaire de 1 192 euros pour les frais d'inscription, de cours et de logement. Les frais de voyage sont à la charge du boursier (forfait de voyage pour les candidats de l'île de la Réunion).

La bourse (y compris le forfait de voyage le cas échéant) est versée directement par le DAAD à l'organisateur du cours. Après déduction du montant du cours et de l'hébergement (si proposé et choisi), l'organisateur du cours reverse sur place, le cas échéant, la somme restante au boursier. Si le montant du cours et de l'hébergement (si proposé et choisi) est supérieur au montant de la bourse, le boursier est tenu de verser la différence à l'organisateur du cours. Le montant de la bourse (y compris le forfait de voyage le cas échéant) ne peut être viré sur un compte bancaire à l'étranger.

## ASSURANCE

4

Le DAAD contracte une Assurance maladie, accident et responsabilité civile à la demande des boursiers.

Si vous souhaitez vous assurer vous-même, veuillez SVP en informer le DAAD. Une assurance est obligatoire pendant le séjour.

HÉBERGEMENT  
PENDANT LE COURS

5

Un hébergement est le plus souvent proposé par l'organisateur du cours. Selon les villes, le montant de l'hébergement peut être plus ou moins élevé. Cependant, certains organisateurs ne proposent pas d'hébergement mais peuvent éventuellement apporter leur aide à la recherche d'un logement. Il convient donc de vérifier cette information dans la liste des cours proposés (<http://www.daad.de/hsk-kursliste>), à la rubrique « Unterkunft » (hébergement) et à s'adresser directement, le cas échéant, à l'établissement pour plus d'informations. Si vous devez (ou souhaitez) chercher un hébergement vous-même, il est aussi recommandé de consulter ce lien : <https://www.daad.de/en/studying-in-germany/living-in-germany/accommodation-finder/>

CONDITIONS DE  
CANDIDATURE

6

- Être inscrit dans un établissement supérieur en France
- Niveau minimum d'études requis : 2 années min. d'études supérieures validées, à l'entrée en vigueur de la bourse
- Être âgé de 18 ans minimum au moment de l'entrée en vigueur de la bourse
- Dans le cadre de ce programme, la bourse ne peut être accordée qu'une seule fois.
- Les candidats s'engagent à faire preuve de sensibilité à la question du développement durable. Le voyage depuis le pays d'origine s'effectue obligatoirement par des moyens de transport à faibles émissions (train, bus/car longue distance).

CONNAISSANCE DE  
L'ALLEMAND

7

Le niveau minimum requis est le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) au moment du dépôt de la candidature. Les candidats joignent à leur dossier de candidature le résultat du test onSET <https://www.onset.de/>

DATE LIMITE DE DÉPÔT  
DES DOSSIERS

8

**2 décembre 2024 (23h59)**

Candidature en ligne à partir du 15 septembre 2024.

**Attention : seules les candidatures complètes (y compris les documents à joindre) seront prises en considération. Aucun document manquant ou complémentaire ne pourra être transmis ou téléchargé après le 2 décembre (23h59). Il est donc vivement conseillé de déposer sa candidature dès le début du mois de novembre.**

PROCÉDURES DE  
CANDIDATURE

9

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de déposer une candidature en

ligne complète sur le portail de candidature et de nous aider ainsi à traiter les dossiers soigneusement et rapidement en vue de la commission de sélection.

Merci de consulter attentivement les guides de candidature disponibles en PDF sur <http://www.daad-france.fr/> → Trouver un financement : [Bourses du DAAD France et aide à la candidature - DAAD Frankreich \(daad-france.fr\)](#)

### 1ère étape (Funding Guide)

- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données [www.funding-guide.de](http://www.funding-guide.de) (= Hochschulsommerkurse in Deutschland für ausländische Studierende und Graduierte/ University Summer Courses offered in Germany for Foreign Students and Graduates).

**ATTENTION** : les doctorants ne remplissent pas la rubrique « Status » de la page « Stipendien finden/Finding Scholarships », Ils sélectionnent « Graduierte/Graduates dans la rubrique « Bewerbungsvoraussetzungen/Application requirements ».

- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le portail de candidature du DAAD. Après vous y être enregistré, vous pouvez commencer à postuler.
- Choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

### 2nde étape (portail de candidature)

- Le dépôt du dossier de candidature se fait exclusivement en ligne sur le portail du DAAD.
- Le portail de candidature est accessible pour ce programme du **15/09/2024 au 2/12/2024 (jusqu'à 23h59)**.  
Le portail ferme automatiquement à la date limite de candidature. Une fois le délai passé, il n'est plus possible de déposer une candidature ou de joindre des documents. Nous vous conseillons vivement de déposer votre candidature en ligne **dès le début du mois de novembre** afin de pouvoir résoudre les éventuels problèmes techniques qui pourraient survenir lors de la procédure ou de joindre des documents manquants le cas échéant.  
En cas de problèmes techniques, veuillez SVP contacter notre service informatique : [portal@daad.de](mailto:portal@daad.de) (en anglais ou en allemand) et parallèlement Mme Eudine, en joignant des copies d'écran à votre courrier.
- Préparer votre candidature conformément aux instructions données dans les guides de candidature mentionnés ci-dessus.
- Soyez attentif à télécharger l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. ci-dessous). La rubrique « Compte bancaire » du formulaire de candidature ne doit pas être complétée.

#### **ATTENTION**

Une fois votre candidature soumise sur le portail, vous devez

recevoir un accusé-réception du système. Nous communiquerons avec vous via la messagerie du portail. Merci de vérifier régulièrement si vous avez reçu un message et de nous répondre également via la messagerie du portail.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez l'avis de bourse (ainsi que tous les autres documents importants) également via la messagerie du portail de candidature.

Les dossiers de candidature sont conservés au DAAD. Les données fournies par les candidats sont sauvegardées par le DAAD et, en vertu des lois de la législation allemande et celle de l'Union européenne, demeurent confidentielles et ne sont utilisées que pour le traitement des dossiers de candidature.

**PIÈCES A JOINDRE (A  
TÉLÉVERSER SUR LE  
PORTAIL DE  
CANDIDATURE)**

**10**

Nous vous remercions de ne pas tenir compte de la liste des pièces justificatives figurant sur le portail de candidature allemand du DAAD et de prendre en considération la liste qui suit destinée aux candidats en France :

**Documents à télécharger sur le portail**

Une traduction des diplômes, certificats, relevés de notes ou attestations doit être fournie lorsqu'ils sont rédigés dans une autre langue que le français, l'allemand ou l'anglais.

Les diplômes, certificats, attestations, relevés de notes et traductions peuvent être présentés sous forme non certifiée.

Le bureau du DAAD à Bonn se réserve le droit de vous demander de fournir les documents soumis sous forme certifiée.

- Le formulaire de candidature saisi en ligne
- Un curriculum vitae sans lacune, détaillant le parcours universitaire (rédigé en allemand à partir du niveau B1 du test de langue fourni, rédigé au choix en français, en anglais ou en allemand pour les niveaux A1 et A2 du test de langue fourni)
- Une lettre de motivation détaillée présentant la nécessité d'un cours de langue allemande en rapport avec le projet d'études ou de recherche et la discipline étudiée (rédigée en allemand à partir du niveau B1 du test de langue fourni, rédigée au choix en français, en anglais ou en allemand pour les niveaux A1 et A2 du test de langue fourni)
- Le dernier diplôme d'enseignement supérieur obtenu et les relevés de notes détaillés correspondants/bulletins (le cas échéant, le diplôme du baccalauréat et le relevé de notes correspondant s'il s'agit du dernier diplôme obtenu).
- Les relevés de notes/bulletins détaillés des deux dernières années
- Un certificat de scolarité pour l'année d'études en cours
- Le test de langue onSET (datant d'1 an maximum) attestant le niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test gratuit auprès d'un lecteur du DAAD. En France, il convient de consulter les sessions de tests proposés par les lecteurs, déjà fixées sur le site du onSET <https://www.onset.de/> et de s'y inscrire directement.

Certains instituts Goethe proposent également le test onSET, moyennant une participation de 15€. La liste et les coordonnées des

lecteurs du DAAD en France se trouvent sur notre site Internet, à la rubrique « Qui sommes-nous ? ».

Seuls les certificats de langue suivants sont acceptés : Test onSET-Deutsch, TestDaF, les certificats de langue de l'institut Goethe, DSD, DSH, Telc Deutsch, ÖSD-Zertifikat et le diplôme de l'«Abitur» (exclusivement pour les cours de langue spécialisés).

Le test de langue ne doit pas dater de plus d'un an au moment du dépôt de la candidature (y compris pour le DSH). Les certificats de langue à partir du niveau B2 ou TDN4, obtenu à toutes les parties de l'examen, peuvent dater de plus d'un an.

Les candidats doivent disposer du niveau minimum requis, le niveau A1 du CECRL au moment du dépôt de la candidature. Les débutants ne sont pas acceptés.

- D'autres documents vous semblant présenter un intérêt pour votre candidature (ex. : attestations de stage, certificats de travail ...)

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### 11

Dans le formulaire de candidature, les candidats sont invités à formuler 3 choix de cours (avec des lieux différents). Ils doivent remplir tous les champs. Les choix de cours exprimés sont pris en considération par le DAAD lors du placement définitif. Néanmoins, les capacités disponibles étant limitées, le DAAD se réserve le droit de choisir un autre cours. Les choix de cours exprimés dans la demande ont un caractère contraignant. Tout changement de cours est exclu après le dépôt de la candidature.

La bourse pour un cours de langue peut être cumulée avec d'autres bourses du DAAD, à partir du moment où elles ne sont pas attribuées pour la même période. La bourse pour un cours de langue peut être cumulée avec d'autres bourses ou revenus perçus à l'étranger pendant la durée de la bourse. Le cas échéant, les candidats sont tenus d'en informer le DAAD via le portail de candidature.

Les candidats, inscrits régulièrement au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne au moment de la candidature et de l'entrée en vigueur de la bourse, ne peuvent pas poser leur candidature.

Les candidats, inscrits en France et en mobilité Erasmus en Allemagne sont autorisés à déposer leur candidature auprès du DAAD France, s'ils se trouvent en Allemagne depuis 15 mois au maximum au moment de la date limite de dépôt de candidature. Au-delà de 15 mois, une candidature est exclue.

Les étudiants étrangers en mobilité Erasmus en France doivent poser leur candidature dans leur pays d'origine. Ils peuvent néanmoins déposer leur candidature auprès du DAAD France s'ils se trouvent en France depuis au moins un an au moment du dépôt de la candidature. Le lieu de résidence doit aussi être « la France » depuis au moins un an au moment du dépôt de la candidature .

Les étudiants étrangers (hors mobilités) peuvent déposer leur candidature auprès du DAAD France s'ils sont inscrits régulièrement au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en France ET y résident depuis au moins un an au moment du dépôt de la candidature. Dans le cas contraire, ils doivent poser leur candidature dans leur pays d'origine, option qui leur est aussi accordée même s'ils résident et étudient en France depuis un an. Il n'est toutefois pas possible de postuler à la fois en France et dans le pays d'origine. Une demande de VISA peut s'avérer nécessaire pour une candidature en France.

Une activité professionnelle pendant la durée du cours n'est pas autorisée.

Par ailleurs, les candidats, éventuellement concernées par la nécessité d'un VISA pendant la durée du séjour, sont invités à se renseigner dans les meilleurs délais sur les dispositions et les conditions à remplir pour obtenir un visa auprès des services du consulat de l'ambassade d'Allemagne.

Les candidatures incomplètes et hors délais ne seront pas prises en considération.

#### ATTENTION

Les résultats sont communiqués jusqu'à la fin du mois de mars.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez via le portail de candidature, l'acceptation de bourse et la déclaration de consentement, relative à la couverture sociale du DAAD et nécessaire si vous souhaitez être assuré(e) par le DAAD pendant la durée de la bourse en Allemagne.

Vous devez les télécharger depuis le portail de candidature sur votre ordinateur. L'acceptation de bourse ne doit pas être signée. La déclaration de consentement doit être imprimée, complétée et signée.

Ces deux documents doivent être ensuite téléversés depuis votre ordinateur sur le portail de candidature aux endroits indiqués dans un délai de 14 jours après la date d'envoi des documents.

A l'issue de cette procédure, vous devez recevoir un accusé de réception.

A défaut, veuillez SVP contacter notre service informatique : [portal@daad.de](mailto:portal@daad.de) et parallèlement Mme Eudine. Pensez SVP à vérifier vos SPAM.

Si cette procédure n'est pas finalisée, la bourse ne pourra pas vous être attribuée (téléversement de l'acceptation de bourse) et vous ne bénéficierez pas de la couverture sociale du DAAD (téléversement du consentement relatif à la couverture sociale).

Enfin, si vous n'êtes pas assuré(e) par le DAAD pour la durée de la bourse en Allemagne et souhaitez être assuré(e) par vous-même, veuillez SVP en informer le DAAD; vous devez impérativement être assuré par ailleurs.

Pour plus d'informations sur la couverture sociale du DAAD, veuillez contacter [versicherungsstelle@daad.de](mailto:versicherungsstelle@daad.de)

Informations complémentaires :

[https://static.daad.de/media/daad\\_de/pdfs\\_nicht\\_barrierefrei/in-deutschland-studieren-forschen-lehren/hsk\\_hwk\\_faq.pdf](https://static.daad.de/media/daad_de/pdfs_nicht_barrierefrei/in-deutschland-studieren-forschen-lehren/hsk_hwk_faq.pdf)

**RENSEIGNEMENTS**

12

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires  
Maison de la Recherche – Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris

Catherine Eudine  
Courriel: eudine@daad.de

**FINANCÉ PAR**

13



Auswärtiges Amt